

Séance du 5 juin 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	30
Absents	3
Procurations	3
Votants	33

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le cinq juin deux mille vingt-six à douze heures et quinze minutes à la salle l'AULA sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-neuf mai deux mille vingt-six par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Sabine MIRAL, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Maurice QUATTROPANI, Christine LATAPIE, Mathis VIGUIER, Martine ROUJON, Jean-Louis COSTE, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Marie-Noëlle SAGE, Thierry RUSCASSIÉ, Salma BÉNALI, Christian GIRAUD, Valérie ABADIE-ROQUES, Patrick MÉRAVILLES, Arnaud RAMPLOU, Franck TOURNERET, Benjamin GOURDON, Jean-François BLANC, Didier ROBLET, Audrey MATHIEU, Benjamin GOUDERGUES, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Julie SAVIGNAC, Laura BOUTONNET, Alexis CÉSAR.

Absents ayant donné pouvoir : Isabelle COURTIAL (pouvoir à Mathis VIGUIER), Rachida EL HAOUARI (pouvoir à Catherine COUFFIN), Sandrine BUSCAYLET (pouvoir à Alexis CESAR)

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Sabine MIRAL

DG/90-2026

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 23 avril 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15,

CONSIDERANT que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal, qui s'est tenue le jeudi 23 avril 2026, a été établi par la secrétaire de séance, à savoir Madame Sabine MIRAL, élue en séance, et a été transmis à l'ensemble des élus.

ENTENDU que conformément à l'article L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que les membres du Conseil municipal l'approuvent ou demandent à le modifier.

ENTENDU qu'aucune demande de modification n'a été formulée.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 23 avril 2026 tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Sabine MIRAL

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 09 JUIN 2026

Et de la publication le : 09 JUIN 2026